

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la société

Journal de la société statistique de Paris, tome 103 (1962), p. 81-94

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1962__103__81_0

© Société de statistique de Paris, 1962, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE

DE PARIS

(RECONNUE ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 19 JUIN 1869)

N° 4-5-6. — AVRIL-MAI-JUIN 1962

SOMMAIRE

I. — Procès-verbal de la séance du 21 mars 1962	82
II. — Procès-verbal de la séance du 18 avril 1962.	83
III. — Procès-verbal de la séance du 16 mai 1962	84
IV. — Louis-René VILLERMÉ (1782-1863), par M. E. MIREAUX	85
V. — Sur les facteurs sociaux de la réussite, communication par M. Alain GIRARD.	95
VI. — Utilisation de la statistique dans la recherche pharmacologique et biologique, communication par M. René PORTET	107
VII. — Quelques aspects économiques des contrôles effectués par méthodes statistiques, communication par M. A. H. BAZIN	129
VIII. — <i>Bibliographie</i> : Recherches sur la fécondité biologique (Paul VINCENT), par M. P. DEPOID.	147
Les essais thérapeutiques cliniques (D. SCHWARTZ, R. FLAMANT, J. LELLOUCH et C. ROUQUETTE), par M. P. VENDRYES	149
Les aspects statistiques de la tuberculose à la Caisse primaire centrale de Sécurité Sociale de la région parisienne (M. NORBERT), par M. M. AUBENQUE.	150
Étude comparée et résultats de traitements de la tuberculose pulmonaire en établissements et à domicile (L. JACOVELLI), par M. M. AUBENQUE	151
Groupes sanguins et tempéraments (Léone BOURDEL), par M. J. GENEVAY	152
Discours sur le Crédit (J. RUEFF), par M. C. PENGLAOU	153
L'industrie textile en Europe — Étude statistique 1960-1961 (O. C. D. E.)	154
Le contrôle statistique des fabrications (R. CAVE), par M. J. MOTHES.	154
Documents pour l'Histoire et la Théorie des prix — Tome II (J. FOURASTIE)	155
Les chemins de fer dans le Massif Central (R. CARALPLANDON), par M. L. CHAUVET.	156
Asie du Sud-Ouest (A. AJDARI), par M. G. CHEVRY	156
Modern Factor Analysis (H. HARMAN).	157
Stichprobenverfahren in der Marktforschung (W. HEYN), par M. P. THIONET	158
IX. — Liste des publications reçues du 1 ^{er} avril 1962 au 30 juin 1962.	159

I

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 MARS 1962

OUVERTURE DE LA SÉANCE par M. Pierre VENDRYES, Président

La séance est ouverte à 17 h 30 dans la salle de réunions de l'ancienne Chambre de Commerce de Paris, par M. Pierre VENDRYES, Président.

PROCÈS-VERBAUX DES PRÉCÉDENTES SÉANCES

Le Président met aux voix l'approbation des procès-verbaux des séances des 18 octobre et 15 novembre 1961. Ces procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

L'approbation du procès-verbal de la séance du 21 février 1962 est ajournée jusqu'à sa publication dans le journal.

NOMINATION ET PRÉSENTATION DE MEMBRES TITULAIRES

Le Président fait connaître que les demandes de candidatures présentées à la dernière séance n'ayant soulevé aucune objection, MM. Pierre BAUCHET, Charles BETTELHEIM, Gilbert BLOCH, Maurice BYE, Henri CHAMBRE, M^{lle} Colette CORDEBAS, MM. Alain COTTA, Gaston DEFOSSÉ, Jean EHRHARD, Henri KRIER, Pierre LAUZEL, Maurice NIVEAU, Albert PASQUIER, Claude PONSARD, Charles PROU, Philippe ROSSI, F. SELLIER, Ermenegildo SNOZZI, Pierre VILAR, Jean VINCENS sont nommés membres titulaires.

M. le Président a reçu les demandes de candidatures suivantes :

— M. Michel ALHEINC, Docteur ès Sciences Économiques, Diplômé de l'Institut des Sciences Politiques, 12, rue Beaumarchais, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), présenté par MM. Léopold et Depoid.

— M. Paul-Henry CHOMBART de LAUWE, directeur d'Études à l'École Pratique des Hautes Études, 10, rue de Châteaudun, Ivry (Seine), présenté par MM. Penglaou et Depoid.

— M. Maurice-Charles IDOUX, maître-assistant, Faculté de Droit et des Sciences Économiques de Paris, 41, boulevard Rodocanachi, Marseille (Bouches-du-Rhône), présenté par MM. Penglaou et Depoid.

— M. Pierre NAVILLE, directeur scientifique au C. N. R. S., 34, rue Félicien-David, Paris (16^e), présenté par MM. Chevy et Depoid.

— M. René PORTET, directeur adjoint de l'École Pratique des Hautes Études, 11, place Marcellin-Berthelot, Paris (5^e), présenté par MM. Vendryes et Depoid.

— M. François ROBIN, ingénieur agronome, membre de l'Académie d'Agriculture, 18, rue de Bellechasse, Paris (7^e), présenté par MM. Dufrenoy et Depoid.

— M. Jean TEISSEDE, inspecteur de l'Économie nationale, 82, avenue de Neuilly, à Neuilly-sur-Seine (Seine), présenté par MM. Penglaou et Depoid.

Conformément à l'article 3 des Statuts, il sera procédé à l'élection de ces membres lors de la prochaine séance.

COMMUNICATIONS DE M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Monsieur le Secrétaire général signale qu'il a reçu, pour la bibliothèque de la Société, les ouvrages suivants :

— Actes du quatre-vingt-cinquième Congrès National des Sociétés Savantes — Chambéry-Anecy 1960 — (Section d'Histoire moderne et contemporaine du Comité des travaux historiques et scientifiques).

— *La Coordination des politiques conjoncturelles en Europe*, par MM. P. SENF, F. NEUMARK, O. EMMINGER, A. MULLER-ARMACK, J. MARCZEWSKI (Cahiers de l'Institut de Science économique appliquée).

— *Documents pour l'histoire et la théorie des prix*, tome II, par M. Jean FOURASTIE, avec la collaboration de M. Claude FONTAINE (Études et mémoires du Centre d'Études économiques).

— *L'Orange d'Espagne sur les marchés européens*, par M. Max LINIGER-GOUMAZ.

— Programmation Régionale. Le 2^e Plan Breton (Fasc. I et II) (Études d'Économie rurale du Centre de recherches d'économie et de sociologie rurales de l'ouest agricole).

— Manuel sommaire des méthodes de sondage (Volume I. Éléments de la théorie des enquêtes par sondages). (Publication des Nations Unies.)

COMMUNICATION DE M. René PORTET : « UTILISATION DES MÉTHODES STATISTIQUES DANS LA RECHERCHE PHARMACOLOGIQUE ET BIOLOGIQUE »

M. le Président donne ensuite la parole à M. René PORTET pour le développement de sa communication, dont le texte sera inséré dans un prochain numéro du *Journal*.

Après avoir remercié le Conférencier de son très intéressant exposé, M. le Président ouvre la discussion à laquelle prennent part MM.

La séance est levée à 19 h.

II

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 AVRIL 1962

OUVERTURE DE LA SÉANCE par M. CHEVRY, ANCIEN PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 h 30 dans la salle de réunions de l'ancienne Chambre de Commerce de Paris, par M. CHEVRY, ancien Président.

PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉCÉDENTE SÉANCE

L'approbation du procès-verbal de la séance du 21 mars 1962 est ajournée jusqu'à sa publication dans le journal.

NOMINATION ET PRÉSENTATION DE MEMBRES TITULAIRES

Le Président fait connaître que les demandes de candidatures présentées à la dernière séance n'ayant soulevé aucune objection, MM. Michel ALHEINC, Paul-Henry CHOMBART DE LAUWE, Maurice-Charles IDOUX, Pierre NAVILLE, René PORTET, François ROBIN, Jean TEISSEBRE sont nommés membres titulaires.

Monsieur le Président a reçu la demande de candidature suivante :

— M^{lle} Marie-Claude PAGE, attachée de recherche à l'École polytechnique, diplômée d'études supérieures de sciences économiques et politiques, 24, rue de la Rochefoucault, Paris (9^e), présentée par MM. Marx et Aubenque.

Conformément à l'article 3 des Statuts, il sera procédé à l'élection de ce membre lors de la prochaine séance.

MODIFICATION DE L'ARTICLE 3 DES STATUTS

L'article 18 des Statuts prévoit que toute modification des Statuts doit être décidée par une assemblée générale et que, pour délibérer, celle-ci doit se composer du 1/4 au moins des membres en exercice.

La convocation à la séance de ce jour a précisé que notre réunion constituerait une assemblée générale; le quorum nécessaire n'étant pas atteint, cette assemblée ne peut délibérer et il est décidé de convoquer une nouvelle assemblée générale le mois prochain.

COMMUNICATIONS DE M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Monsieur le Secrétaire général signale qu'il a reçu pour la bibliothèque de la Société, les ouvrages suivants :

- *Les aspects essentiels de la politique de l'énergie*, par M. ALLAIS.
- *L'industrie papetière et l'intégration européenne*, publication de l'Officen Italien pour la cellulose et le papier.
- *L'interprétation du bilan*, par M. SNOZZI.
- *Les moyens financiers mis à la disposition des pays en voie de développement économique en 1960*, publication de l'O. C. D. E.
- *Recettes et dépenses des entreprises*, par M. George BERNARD.

COMMUNICATION DE MM. BERTRAND ET HALLAIRE : « COMPTE RENDU D'UNE ENQUÊTE SUR LES DÉPLACEMENTS JOURNALIERS DE LA POPULATION ACTIVE DE LA RÉGION PARISIENNE »

Monsieur le Président donne ensuite la parole à MM. BERTRAND et HALLAIRE sur le développement de leur communication, dont le texte sera inséré dans un prochain numéro du *Journal*.

Après avoir remercié les Conférenciers de leur très intéressant exposé, Monsieur le Président ouvre la discussion à laquelle prennent part MM. VALETTE, FEBVAY, CHEVRY, D^r MARX.

La séance est levée à 19 h 15.

III

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 MAI 1962

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR M. BATICLE, Ancien Président

La séance est ouverte à 17 h. 30 dans la salle de réunions de l'ancienne Chambre de Commerce de Paris, par M. BATICLE, ancien Président.

PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉCÉDENTE SÉANCE

L'approbation du procès-verbal de la séance du 18 avril 1962 est ajournée jusqu'à sa publication dans le *Journal*.

NÉCROLOGIE : MM. Joseph DIEDAT et Comte Frédéric PILLET-WILL

Monsieur le Président a le très grand regret de faire part du décès de deux de nos Collègues :

M. Joseph DIEDAT est décédé le 6 mai dernier à l'âge de 70 ans. Il avait accompli la majeure partie de sa carrière comme chef des Services Financiers des Compagnies La Prévoyance et avait pris sa retraite il y a une dizaine d'années avec le grade de Fondé de Pouvoirs. Il faisait partie de notre Société depuis 1951.

M. le comte Frédéric PILLET-WILL est décédé le 1^{er} mai dernier à l'âge de 89 ans, il avait été durant sa longue carrière Président des Compagnies d'Assurances « La Nationale » et Administrateur de la Banque de Paris et des Pays-Bas, mais en raison de son âge il avait cessé, depuis plusieurs années, toute activité professionnelle. Il faisait partie de notre Société depuis 1910; il en était donc un des doyens et une plaquette commémorant le cinquantenaire de son admission lui avait été remise il y a deux ans.

NOMINATION ET PRÉSENTATION DE MEMBRES TITULAIRES

Le Président fait connaître que la demande de candidature présentée à la dernière séance n'ayant soulevé aucune objection, M^{lle} Marie-Claude PAGE est nommée membre titulaire.

Monsieur le Président a reçu la demande de candidature suivante :

M. HALLAIRE Jean, inspecteur général de l'Économie nationale, 5, rue du Renard, Paris (IV^e), présenté par MM. Brichler et Bertrand.

Conformément à l'article 3 des Statuts, il sera procédé à l'élection de ce membre lors de la prochaine séance.

MODIFICATION DE L'ARTICLE 3 DES STATUTS

L'assemblée du mois dernier n'ayant pas réuni le quorum, une nouvelle assemblée a été convoquée pour ce jour et peut valablement délibérer.

Afin d'inciter les étudiants et, d'une manière générale, tous les jeunes s'intéressant à la Statistique, à faire partie de notre Société, le Conseil propose de réduire la cotisation annuelle des membres à titre personnel en faveur des personnes âgées de moins de 30 ans.

En conséquence, l'article 3 des Statuts serait modifié : après la première phrase du 3^e alinéa de l'article 3, serait ajouté l'alinéa suivant :

« Elle est ramenée à 10 N. F., pour ceux ayant moins de 30 ans d'âge au 1^{er} janvier de l'année. »

Cette modification, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

COMMUNICATIONS DE M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

M. le Secrétaire général est heureux de faire savoir que M. Louis DUMAT a été promu Officier et M. Jacques DUNAIGRE nommé Chevalier dans l'Ordre de la Légion d'honneur. Il leur adresse, au nom de ses Collègues, ses bien vives félicitations.

M. le Secrétaire général signale qu'il a reçu pour la bibliothèque de la Société les ouvrages suivants :

- *Communauté ou Sécession* ;
- *Le destin du Colonialisme* ;
- *Finances publiques d'outre-mer* ;
par M. Jean EHRHARD.
- *Exploitation des relevés expérimentaux*, par M^{me} Geneviève COULMY.

COMMUNICATION DE M. Pierre DEPOID : « ÉTUDE DE LA MORTALITÉ DES POLYTECHNICIENS »

Monsieur le Président donne ensuite la parole à M. Pierre DEPOID pour le développement de sa communication dont le texte sera inséré dans un prochain numéro du Journal.

M. le Président adresse toutes ses félicitations au Conférencier pour son intéressant exposé et ouvre la discussion à laquelle prennent part MM. GUILLAUME, CROZE, DELAPORTE, FOURASTIÉ, BOURDON.

La séance est levée à 19 heures.

IV

LOUIS-RENÉ VILLERMÉ (1782-1863)

Au cours de la séance publique du 2 décembre 1961 de l'Académie des Sciences Morales et Politiques, M. Émile MIREAUX, Secrétaire perpétuel, a présenté une communication sur la vie et l'œuvre de Louis-René VILLERMÉ qui fut, à la fondation de notre Société, désigné comme Président d'Honneur. Nous avons le plaisir de reproduire ci-après cette communication avec l'autorisation de son auteur.

Dans le nord-est de Paris, à la limite des XI^e et XX^e arrondissements, entre le cimetière du Père-Lachaise et la prison de la Roquette, le plan de la ville mentionne une petite voie coudée qui fait communiquer la rue du Chemin-Vert et la rue de la Folie-Regnault. Cette voie minuscule porte le nom de passage René. Or, il se trouve que ce prénom est un hommage discret à un ancien membre de l'Académie des Sciences morales, à un de ceux qui ont le plus contribué à asseoir l'autorité de notre Compagnie. Il s'agit de Louis-René Villermé.

Il y a un siècle en effet, la famille Villermé possédait des terrains dans ce quartier de la Roquette. En 1866, ces terrains furent vendus à des entrepreneurs. Ceux-ci voulurent perpétuer la mémoire de l'Académicien mort trois années plus tôt en donnant son nom à la rue nouvelle qu'ils se disposaient à ouvrir. La famille s'y opposa, on ne sait pourquoi. Les entrepreneurs se résignèrent alors à baptiser leur voie du, seul prénom du disparu. Ainsi naquit le passage René. Il devrait bien aujourd'hui, après un siècle d'attente, retrouver son véritable nom.

Cette mésaventure n'est pas la seule qui soit survenue à la mémoire de notre aîné. En ce temps-là, l'Académie n'avait pas encore pris la décision de demander à chaque nouvel élu de prononcer l'éloge de son prédécesseur. La mission de rappeler les mérites des disparus incombait au seul secrétaire perpétuel, qui était alors Mignet, lequel s'acquitta de cette tâche pendant quarante-cinq ans, un record qui n'est pas près d'être battu. Hélas, si grande que fût sa diligence, la faux de la mort travaillait plus vite qu'il ne pouvait récolter. Il arriva ainsi qu'un certain nombre d'Académiciens ne furent jamais ensevelis dans le linceul de son éloquence. Le sort voulut que Villermé fût un de ceux-là.

Il nous est apparu qu'à l'approche du centenaire de sa mort, il était bon, il était juste que cette lacune fût enfin comblée. Ce sera l'objet de notre propos.

Louis-René Villermé est né à Paris le 10 mai 1782. Sa mère était une proche parente du futur général Lecourbe, qui n'était encore que caporal. Son père, procureur au Châtelet, devait bientôt résigner son office pour raisons de santé et se retirer dans la petite paroisse de Lardy, aux environs de la capitale. C'est là que Villermé passa les jeunes années de sa vie, aux écoutes des premières secousses de la tourmente révolutionnaire. Celle-ci commençait seulement à s'apaiser, lorsqu'il lui fallut reprendre le chemin de Paris pour y poursuivre ses études dans une de ces institutions qui continuaient tant bien que mal à dispenser quelques clartés à la jeunesse studieuse sous le Directoire. En 1801, il peut enfin s'inscrire à l'École de Médecine. La guerre, hélas, ne lui permet pas de parfaire ses études jusqu'au doctorat. En 1804, il est convoqué au camp de Boulogne avec le grade de sous-aide major.

Pendant dix ans, il va maintenant errer à travers l'Europe à la suite et au service

des armées impériales. Il parcourt ainsi l'Allemagne, l'Autriche, la Prusse, la Pologne. A la fin de 1808, on le trouve en Espagne où il restera jusqu'à la retraite de l'armée. Il termine sa randonnée militaire en faisant la campagne de France avec le grade de chirurgien-major, qu'il a fini par conquérir grâce à son talent de chirurgien universellement reconnu et à son dévouement exemplaire. Il est enfin licencié en juin 1814 avec une pension de 450 francs.

Ces dix années d'aventures guerrières devaient marquer d'une empreinte profonde l'esprit et le cœur du jeune Villermé. Son âme généreuse et sensible avait été bouleversée par le spectacle des misères et des horreurs de la guerre. Ses contemporains rapportent unanimement qu'il répugnait à rappeler ses souvenirs militaires. Dans ses études postérieures, c'est à peine si sont évoqués de loin en loin les souffrances des blessés et des malades dans les hôpitaux improvisés, les tortures physiques et morales des cortèges de prisonniers déguenillés et affamés, la désolation des populations envahies et ruinées. Acteur de l'épopée napoléonienne, le chirurgien Villermé n'a jamais vu en effet que l'envers de la gloire.

Dès la fin des hostilités, il est revenu avec passion à ses études interrompues et au mois d'août 1814 il conquiert enfin le grade de docteur. Sa fortune va prendre une face nouvelle.

Ayant décidé de s'installer à Paris où il accueille près de lui sa mère devenue veuve, il se consacre, pendant quatre ans, à la pratique de la médecine avec la conscience et le dévouement qui étaient dans son caractère. Il devait d'ailleurs en donner à nouveau la preuve, en 1832, lors de l'épidémie de choléra, qui le vit reprendre ses tournées de praticien dans les quartiers les plus déshérités de la capitale.

Mais sa véritable vocation n'était pas celle-là. Elle le poussait irrésistiblement à devenir un homme d'études et de science, d'une science qui allait d'ailleurs bientôt déborder largement le cadre de la médecine.

En 1818 donc, l'année même où il épouse une demoiselle Morel d'Arleux, fille d'un conservateur des musées royaux, Villermé abandonne la médecine militante. Il devient rédacteur au *Dictionnaire des sciences médicales*. Il est élu membre de la Société médicale d'émulation dont il deviendra en 1822 le Secrétaire général. Il entre à la Société de Médecine de Paris où il présente en octobre 1818 une communication sur *La Famine et ses effets sur la santé dans les lieux qui sont le théâtre de la guerre*. Coup sur coup, il publie toute une série de mémoires, sur la santé des forçats et des galériens, sur le régime des prisons, sur la mortalité à Paris. Ces travaux attirent sur lui l'attention et il est accueilli en 1823 à l'Académie de Médecine où il inaugure le premier volume des mémoires publiés par cette Compagnie avec une étude sur *L'influence de l'aisance et de la misère sur la mortalité*.

Ce titre est significatif. Il révèle la direction dans laquelle Villermé va poursuivre désormais ses recherches. Elles seront à la fois celles d'un savant et d'un authentique sociologue qui ne cessera jamais de s'intéresser au sort de la classe la plus nombreuse et la plus déshéritée.

Il convient ici de s'arrêter un instant pour souligner la grande originalité de cette activité scientifique qui s'est répandue et même dispersée dans un nombre considérable d'articles, de mémoires, de rapports, dont le répertoire n'a d'ailleurs jamais été dressé et dont quelques-uns seulement ont été réunis en recueil.

Villermé a été l'un des premiers, sinon le premier, en France à faire l'application de la statistique à la science médicale, à montrer tout le profit que celle-ci pouvait retirer d'études statistiques critiques en même temps que des recherches d'économie politique, et même d'histoire sociale. C'est un initiateur qui a eu le sentiment de l'unité des sciences humaines.

Son mérite est d'autant plus remarquable que, pour aborder ses travaux, il lui a fallu se forger une méthode qui lui permit de mettre en œuvre des données statistiques encore rudimentaires. Cette méthode consistait à rassembler par groupes les chiffres et les faits, à les soumettre à une analyse scrupuleuse, à peser leur degré de certitude, à les confronter enfin pour en tirer des conclusions aussi vraisemblables que possible.

Ajoutons ici une remarque. S'il est vrai que le paradoxe soit souvent et d'abord une idée juste contraire à l'opinion courante, on peut dire que Villermé était naturellement enclin au paradoxe. Il s'écartait volontiers des opinions reçues.

Un exemple suffira pour illustrer cette méthode et ce tour d'esprit. Nous l'empruntons à son Rapport sur le mouvement de la population parisienne de 1817 à 1821.

C'était alors une théorie unanimement acceptée dans le corps médical que la mortalité dans les grandes villes et singulièrement à Paris était essentiellement commandée par des facteurs matériels, à l'égard desquels la puissance publique était pratiquement impuissante, tels que l'éloignement plus ou moins grand des cours d'eau, l'exposition, la nature des eaux distribuées, celle du sol, la densité de la population. Tel n'est pas l'avis de Villermé et il entreprend de le démontrer devant ses confrères de l'Académie de Médecine, d'abord surpris et peut-être finalement convaincus.

Pour ce faire, Villermé commence par classer les douze arrondissements que comptait alors Paris d'après leur taux moyen de mortalité annuelle. Il constate que le chiffre des décès est de 1 pour 62 habitants, soit 16 pour 1 000 seulement dans le II^e arrondissement; il s'élève jusqu'à 1 pour 43, soit 23 pour 1 000 dans les VIII^e et XII^e arrondissements. Il recherche ensuite si des différences aussi considérables peuvent s'expliquer par les diverses causes généralement invoquées et son analyse méthodique lui démontre que la chose est hors de vraisemblance.

Nous ne le suivrons naturellement pas dans le détail de cette analyse. Bornons-nous à indiquer comment, par exemple, il fait justice de l'opinion la plus généralement partagée qui voulait que la densité de la population fût un des facteurs les plus importants de mortalité. Chiffres en mains, il montre que les arrondissements qui comptent le plus de décès figurent parmi ceux où les jardins, les places et les rues occupent la plus large superficie; il observe que le IV^e où chaque habitant ne dispose que de six mètres carrés de sol bâti a le même taux de mortalité, d'ailleurs faible, que le I^{er} où chaque habitant dispose de soixante-quatre mètres carrés; il constate enfin que le VIII^e et le XII^e qui ont le taux de mortalité le plus élevé sont parmi les arrondissements où la surface bâtie occupée par chaque individu est la plus étendue.

Villermé cependant ne se borne pas à cette critique négative. Pour déceler la véritable cause des différences dans le taux de mortalité, il a l'idée de s'adresser aux statistiques fiscales. Or celles-ci lui révèlent que les arrondissements qui comptent la plus forte proportion de logements non imposés, c'est-à-dire la plus forte proportion d'indigents, sont les mêmes que ceux qui se signalent par la mortalité la plus élevée. D'où il conclut que c'est la richesse, l'aisance, la misère qui sont, non pas certes les seules, mais les principales causes des grandes divergences entre les taux de mortalité. D'où encore cette conclusion pratique, car les études de Villermé sont toujours commandées par des préoccupations humaines, que le problème de l'hygiène dans les grandes agglomérations est essentiellement un problème d'ordre social, qui, dit-il, intéresse la société tout entière, un problème, dirions-nous aujourd'hui, de distribution des revenus.

On voit combien Villermé est déjà un esprit moderne, à maints égards très en avance sur son temps.

C'est la même idée, la même préoccupation sociale qui inspirent, entre autres, ses mémoires qui datent de la même époque, sur la mortalité en France dans la classe aisée et la classe indigente, sur la taille de l'homme en France, ainsi que son cours professé en 1829 à l'Athénée Royal sur la population et les lois qui la régissent. Autant d'études qui méritent encore d'être consultées en raison de leur richesse documentaire et qui se recommandent non certes par l'élégance de la forme, ni même, confessons-le, par l'éclat du talent, mais par leur sérieux, leur conscience, leur probité.

Nous arrivons ainsi à l'année 1832. C'est l'année où Villermé entre à l'Académie des Sciences morales et politiques qui vient de ressusciter. Il y entre en tête de la fournée de sept membres élus le 29 décembre 1832.

Il avait cinquante ans. C'est de ce moment que date approximativement son portrait par Boilly. Un visage d'un ovale presque parfait, un front large et haut encadré par une chevelure déjà clairsemée dans un désordre un peu romantique, un nez droit et fin, des pommettes légèrement saillantes, une bouche fine et bien dessinée, un menton ferme souligné par une large cravate à la mode du temps. Le tout illuminé par un œil clair, un peu enfoncé sous une arcade sourcilière assez basse. Le peintre l'a doté d'un regard attentif et quelque peu voilé. Ses contemporains nous disent cependant qu'il avait l'œil vif, un regard pénétrant et spirituel. Toute sa physionomie en tout cas respire la distinction, la gentillesse, la bienveillance.

Mais la bienveillance n'exclut pas toujours l'ironie et Villermé passe en effet pour avoir été un homme bon, mais parfois malicieux.

Témoin l'anecdote suivante.

Il recevait la visite traditionnelle d'un candidat à l'Académie qui passait, avec quelque apparence de raison, pour emprunter volontiers les idées et même les textes de ceux qui avaient écrit avant lui. Le candidat énumérait longuement, ce qui n'est pas généralement d'une bonne diplomatie, ses titres et ses travaux. Villermé l'interrompt : « Monsieur, lui dit-il, j'ai en effet lu et parcouru vos livres et vos articles; je ne vous cacherai pas qu'il m'a paru y manquer une toute petite chose. — Eh quoi donc? Je suis tout prêt à compléter, à corriger... — Ce sont des guillemets, Monsieur. »

On raconte, il est vrai, nombre de traits du même ordre à propos des visites académiques, qui se déroulent, en règle générale, je m'empresse de le dire, dans une atmosphère de bienveillante courtoisie. Il arrive au surplus qu'une tradition quelque peu incertaine attribue le même trait à des auteurs différents. Celui que nous rapportons paraît toutefois assez vraisemblable. Car, s'il y avait une qualité à laquelle, par tempérament, Villermé attachait le plus grand prix, c'était certainement la probité de l'esprit.

A ce rapide portrait, ajoutons une dernière touche. Villermé était de taille plutôt médiocre et il manquait de majesté. Sa parole d'autre part n'était pas très entraînante; elle manquait souvent de facilité et de brillant. Mais ces petites insuffisances ne nuisaient en rien à son autorité, grâce au prestige qui s'attache toujours à la raison, à la bonne foi, à la sincérité.

L'entrée de Villermé à l'Institut devait marquer un tournant décisif de sa carrière. C'est dans le milieu académique que sa personnalité s'est définitivement affirmée, c'est dans son sein que, grâce aux travaux entrepris sous son égide, il est parvenu sinon à la gloire, à quoi il n'a jamais aspiré, du moins à une juste et large célébrité. Villermé, à la vérité, représente excellemment un des types du parfait académicien.

L'Académie des Sciences morales et politiques est, en son principe, une assemblée de savants spécialistes qui se sont signalés par leurs recherches, leurs découvertes, leur



activité dans les différents compartiments des sciences humaines. Elle est cela et plus que cela. Elle est aussi une Compagnie dont tous les membres ont conscience de l'unité profonde de leurs préoccupations et savent qu'il est indispensable de ne pas se confiner dans les limites de leur discipline, de rester en contact étroit avec les disciplines voisines, comme aussi de garder les yeux ouverts sur le vaste monde. Le véritable académicien a ainsi normalement quelque violon d'Ingres, un violon dont il est d'ailleurs capable de jouer avec virtuosité. On ne s'étonnera donc pas que tel économiste se mue parfois en sociologue spécialiste de la civilisation des Incas, que tel historien soit diplomate ou moraliste, ou encore juriste, que des juristes soient aussi historiens, quand ils ne font pas figure d'administrateurs, ou d'hommes politiques éminents, que presque tous enfin soient des hommes d'action, professeurs, hommes d'Église, conférenciers, journalistes et souvent aussi de grands voyageurs curieux de prendre contact avec la diversité des sociétés humaines. J'ajouterai que tout académicien est par vocation quelque peu philosophe, puisque la philosophie coiffe en définitive toutes les disciplines. Ainsi, en droit de la diversité des opinions, l'Académie forme une véritable communauté spirituelle.

Nul assurément n'était mieux préparé que Villermé à prendre et à occuper une place de choix dans une telle communauté. Grand voyageur, un peu malgré lui, il avait parcouru toute l'Europe continentale à la suite des armées de Napoléon; médecin il s'était fait statisticien, économiste, sociologue et même moraliste. Sa carrière académique est d'ailleurs elle-même une preuve de la diversité de ses aptitudes et de ses talents. Rangé en 1833 dans la section d'Économie politique, il se faisait transférer en 1850 à la section de Morale, conscient d'être aussi à l'aise parmi les moralistes que parmi les statisticiens.

Nous allons le voir à l'œuvre.

L'Académie des Sciences morales et politiques avait achevé de se compléter et de s'organiser au cours de l'année qui avait suivi sa résurrection en 1832. Elle avait constitué ses sections et élu ses membres libres au nombre de cinq et ses associés étrangers également au nombre de cinq. Avec l'année 1834, elle peut se mettre au travail.

En ce temps-là, comme aujourd'hui, l'Académie ne disposait pas de grands moyens financiers pour entreprendre et poursuivre ses travaux. Guizot cependant, créateur et membre de la Compagnie, était naturellement enclin à se montrer assez libéral à son endroit. Celle-ci trouva donc, en 1834, dans son budget, une somme de quatre mille francs destinée à des études d'économie politique et de statistique. Quatre mille francs! C'est-à-dire certainement plus d'un million de ces petits francs dont on s'efforce pudiquement d'effacer jusqu'au souvenir. L'aubaine était d'autant plus appréciable que la dite somme était mise définitivement à la disposition de l'Académie qui pouvait en disposer comment et quand elle l'entendrait. On frémit à la seule pensée du nombre de mandats, de pièces justificatives en plusieurs exemplaires, de bordereaux, de signatures souscrites par le Secrétaire perpétuel qu'exigerait présentement l'exécution d'une telle dépense, sans oublier le fait que le crédit qui n'aurait pas été dépensé dans l'année budgétaire se trouverait automatiquement annulé. L'Administration de nos finances s'est depuis un siècle terriblement perfectionnée.

Voilà donc l'Académie en possession de ces quatre mille francs. Elle délibère scrupuleusement sur leur emploi et décide enfin dans sa séance du 8 novembre 1834 que cette somme sera consacrée à procéder dans les départements à une enquête dont le but sera de « constater, aussi exactement qu'il est possible, l'état physique et moral des classes ouvrières ». Deux Académiciens sont désignés pour remplir cette mission : Benoiston de Chateaufort, membre libre de l'Académie, et Villermé, membre de la section d'Économie politique.

Ce double choix était naturel. Les deux missionnaires avaient eu exactement la

même formation et la même carrière. Tous deux étaient médecins, tous deux avaient même été médecins aux armées, tous deux enfin depuis une dizaine d'années s'étaient, presque au même moment, consacrés à des études de statistique et d'économie.

Ils se partagèrent ainsi leur mission qui allait se prolonger pendant trois ans. Villermé se chargea de passer en revue les principaux centres textiles : l'Alsace, le Nord, la Picardie, la Haute-Normandie, la Champagne, la région lyonnaise et le Languedoc. Benoiston de Chateauneuf se réserva l'enquête auprès des populations agricoles du Berri et des populations maritimes de la Manche et de l'Océan. Son Rapport, probe et consciencieux, mais qui ne comporte guère que des données statistiques sur les productions et la population est loin d'avoir l'ampleur et l'intérêt de celui de son confrère.

Celui de Villermé est un véritable monument. Présenté dans ses parties essentielles à l'Académie, il devait faire l'objet d'un gros ouvrage de 900 pages en deux volumes qui parut en 1840 avec le titre suivant : *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie*. Le titre suffit à définir la tâche que Villermé s'est proposé de remplir. Il a voulu se livrer à une étude sociale dans un milieu économique déterminé. Voici d'ailleurs comment il définit la méthode suivie par lui. Le passage mérite d'être cité, car il met en pleine lumière l'humanité et la conscience de celui dont nous essayons de faire revivre la mémoire.

Après avoir rappelé tous les concours qu'il a trouvés auprès des magistrats, des médecins, des fabricants et aussi des ouvriers qu'il a interrogés, Villermé ajoute : « Tel est le soin que je désirais mettre à cette espèce d'enquête, que j'ai suivi l'ouvrier depuis son atelier jusqu'à sa demeure. J'y suis entré avec lui, je l'ai étudié au sein de sa famille; j'ai assisté à ses repas. J'ai fait plus : je l'avais vu dans ses travaux et dans son ménage, j'ai voulu le voir dans ses plaisirs, l'observer dans les lieux de ses réunions. Là, écoutant ses conversations, m'y mêlant parfois, j'ai été, à son insu, le confident de ses joies et de ses plaintes, de ses regrets et de ses espérances, le témoin de ses vices et de ses vertus. »

La matière qu'il s'était proposé d'étudier était infiniment complexe et délicate, elle était même à bien des égards dramatique. L'industrie textile, qui était alors de beaucoup la plus puissante de France, était en effet en pleine expansion, une expansion rapide et souvent désordonnée; elle était en même temps en voie de transformation grâce à l'introduction d'un outillage mécanique qui faisait disparaître les ateliers familiaux et provoquait la création de grandes manufactures concentrées dans des villes mal préparées à accueillir les foules ouvrières qui venaient s'y accumuler; elle était enfin sujette à des crises fréquentes aggravées par un protectionnisme général, aveugle et capricieux, qui intervenait pour fermer brutalement certains marchés.

Cette situation difficile Villermé l'a étudiée avec scrupule, sans préjugés, sans parti pris. Ses descriptions des centres qu'il a visités, et qui remplissent le premier volume de son livre, sont des modèles de précision sobre où rien n'est laissé dans l'ombre : conditions de vie et de logement, salaires, budgets familiaux, mœurs bonnes ou mauvaises, sans oublier l'état des esprits et des opinions; les pages qu'il consacre par exemple à la psychologie des ouvriers lyonnais, sérieux, travailleurs, raisonneurs, mécontents, fiers et jaloux de leur dignité sont parmi les plus pénétrantes et les plus attachantes de son ouvrage.

Le tableau qui défile ainsi sous nos yeux n'a, il faut le confesser, rien de réconfortant. Sans doute, si l'on veut porter un jugement équitable sur la situation déplorable dans son ensemble qu'il nous révèle, il ne faut pas oublier que le revenu moyen par tête d'habitant, autant qu'on peut le calculer, n'était guère, il y a quelque cent trente ans, en France, que le sixième tout au plus de ce qu'il est à l'heure actuelle. Par comparaison avec le présent,

la France était alors un pays pauvre. On reste néanmoins confondu devant les souffrances qui açablaient, il n'y a pas si longtemps, la majeure partie de la population ouvrière, souffrances d'autant plus intolérables que l'industrie naissante subissait, coup sur coup, trois crises sévères, celle de 1826-27, celle de 1830-31, celle de 1836-37.

Essayons d'en donner très rapidement une idée.

Les salaires sont bas, en moyenne de 2 francs par jour pour l'homme, en 1835, de 1 franc pour la femme, de 75 centimes pour l'enfant de treize à seize ans, de 45 centimes pour l'enfant de huit à douze ans. Ils ont été encore inférieurs au cours des années précédentes, car les crises les ont fait baisser et les salaires de 1835 retrouvent à grand-peine le niveau qu'ils avaient atteint dix ans plus tôt. Ceux des tisserands à domicile qui travaillent à la pièce sont encore plus misérables; ils n'atteignent pas un franc par jour. Ils se sont effondrés par suite de la concurrence du tissage mécanique. Ils étaient en 1815 de cinq à sept fois plus élevés. Avec de tels salaires, il est toutefois, dans la plupart des cas et en temps normal, possible de vivre très modestement. Mais la moindre crise devient une catastrophe. En 1837, la ville de Lille compte 4 indigents pour 13 habitants. Inutile de dire que ces indigents sont à peine secourus et très misérablement.

Si les salaires sont médiocres, pour ne pas dire plus, les journées par contre sont fort longues. Elles sont en général de quinze heures, sur lesquelles il faut compter treize heures environ de travail effectif. Cette durée est la même pour les hommes, les femmes et les enfants qui travaillent dans les mêmes ateliers. Trait remarquable : l'introduction progressive d'un outillage mécanique capable d'accroître sensiblement la production n'a pas, comme il nous paraîtrait naturel, contribué à réduire la durée du travail; il semble même que dans certains cas, sous prétexte que le travail était désormais moins pénible, on ait eu tendance à l'allonger. Notons toutefois que la durée hebdomadaire du travail n'est que de six jours.

Ajoutons pour compléter cette description déjà assez sombre que cette population harassée rentre le soir dans des logements misérables et parfois sordides. Les célibataires couchent dans des dortoirs où leurs logeurs leur servent un repas. Les familles s'entassent dans des taudis d'une chambre ou deux, parfois dans des caves comme dans certains quartiers de Lille ou dans des greniers encore moins habitables.

Faut-il s'étonner que dans ces conditions, tout au moins dans les grands centres manufacturiers de la région du Nord, s'épanouissent les deux tares qui font généralement cortège à la misère, c'est-à-dire l'ivrognerie et la prostitution?

Villermé expose cet état de choses, par le menu, consciencieusement, sans passion, à la manière d'un clinicien qui veut garder sa liberté d'esprit devant un grand malade. Non certes qu'il s'abstienne de juger, mais on devine qu'il entend avant tout rester équitable. Équitable à l'égard de la population ouvrière, dont il connaît les souffrances et les défauts et dont la destinée lui inspire visiblement une profonde sympathie. Équitable aussi à l'égard des industriels dont il sait les difficultés, et dont il apprécie le courage devant le risque, l'esprit d'entreprise et de progrès. Ce qui ne l'empêche pas de déplorer que la plupart d'entre eux, à quelques exceptions près, se désintéressent le plus souvent du sort de leur personnel en dehors de l'atelier.

Ce qui l'amène à formuler une doctrine réformatrice dont il est indispensable de dire quelques mots.

Villermé est un libéral et nul plus que lui n'est convaincu des bienfaits de la liberté du commerce et de l'entreprise. Mais il ne croit pas que cette liberté puisse être illimitée : « Je ne puis, dit-il, me ranger à l'avis des personnes qui soutiennent qu'on ne saurait soumettre les manufactures à la surveillance de l'autorité. » Celle-ci, fait-il remarquer, a, au

nom du bien général, le droit de surveiller, de visiter, de faire fermer les établissements destinés à réunir un grand nombre d'individus; elle peut imposer des conditions à leur création et à leur existence. Pourquoi sa sollicitude s'arrêterait-elle au seuil des manufactures? Villermé s'affirme ainsi en champion du véritable libéralisme qui veut que la société soit la garante non seulement de la liberté, mais aussi de la dignité de tous ses membres.

On comprendra donc qu'il préconise un certain nombre de réformes. Trois lui tiennent particulièrement à cœur.

Il voudrait d'abord une décentralisation de l'industrie qui rejetterait autant que possible les manufactures hors de l'enceinte des villes. Ainsi éviterait-on l'accumulation des ouvriers dans des quartiers urbains trop souvent sordides. Ainsi ces mêmes ouvriers pourraient-ils, en cas de crise, trouver, sur place, dans les champs, une occupation de remplacement.

Il demande encore qu'il soit mis fin à la promiscuité démoralisante des sexes dans les ateliers.

Mais sa grande pensée, son vœu le plus ardent, c'est qu'il soit porté sans délai remède à la condition des enfants dans l'industrie. « Si, écrit-il dans la conclusion de son livre, j'ai pu convaincre surtout qu'il est urgent de soumettre les grandes manufactures dites réunies à un règlement d'administration, ou bien à une loi qui fixe un maximum à la durée du travail des enfants, d'après leur âge, et empêche ainsi l'abus, porté jusqu'à l'immolation, qu'on y fait de ces malheureux, je n'aurai plus rien à désirer. » Justice lui soit rendue! Grâce à ses efforts, à sa persévérance, son vœu était bientôt exaucé et la loi de 1841 réglementant le travail des enfants était enfin votée.

Cette œuvre capitale l'avait accaparé pendant près de cinq années. Elle l'avait rendu justement célèbre. Elle n'avait épuisé ni sa puissance, ni sa volonté de travail. Au cours des dix années qui suivent, il multiplie les études et les publications. Ne citons que les principales : en 1840 et 1841, il effectue sous l'égide de l'Académie un voyage d'études dans les départements bretons. En 1843, il publie une enquête sur le travail et la condition des enfants et des adolescents dans les mines de Grande-Bretagne; en 1845 une étude sur les sociétés de prévoyance ou de secours mutuels. En 1848, il fait paraître dans le cadre des petits traités publiés par l'Académie une brochure sur les associations ouvrières, que nous appellerions aujourd'hui des coopératives ouvrières de production. Quelques utopistes voulaient alors voir dans cette formule une solution à la question sociale. Par une étude objective des faits, il montre dans quelles limites très étroites ces associations peuvent se constituer et survivre. Villermé ne croit pas aux panacées miraculeuses. Il continue à faire davantage confiance à une politique de réformes. C'est dans cet esprit qu'il étudie, en 1850, les *Accidents produits dans les ateliers par les appareils mécaniques*, qui le fait apparaître comme un des précurseurs de la loi sur les accidents du travail qui ne sera votée qu'à la fin du siècle. La même année, il publie une étude sur les *Cités ouvrières* où il essaie de définir les conditions que doivent remplir ces institutions pour répondre à leur objet.

Les questions sociales restent, on le voit, au centre de ses préoccupations.

Les années cependant commencent à peser sur ses épaules. Des deuils douloureux viennent le frapper. Il perd sa femme en 1851, puis sa fille devient veuve un peu plus tard et il se ménage chez elle une retraite où, disent ceux qui l'ont connu, il s'isole volontiers dans la méditation.

Jusqu'à ce moment, il ne s'était guère préoccupé des questions religieuses. Il appartenait à une génération fille du siècle des lumières, et son activité scientifique et philanthropique avait longtemps suffi à combler son âme. Pendant la dernière maladie de sa femme,

il avait fait la connaissance du Père de Ravignan. Les deux hommes sympathisèrent et prirent l'habitude de se réunir en des entretiens familiers où Villermé était, semble-t-il, plus séduit que convaincu par la vigueur dialectique de son interlocuteur. Celui-ci réussit néanmoins à ouvrir son cœur à des inquiétudes et peut-être aussi à des espérances nouvelles. Le Père devait mourir cinq ans avant son ami. Il n'est pas interdit de penser que son influence contribua à affermir Villermé dans cette sérénité d'âme et cette fermeté du cœur qui devaient jusqu'au dernier moment faire l'admiration de ses familiers. Son fils nous en a laissé un émouvant témoignage. Quelques jours avant sa mort, Villermé lui faisait remarquer certains signes annonciateurs de sa fin prochaine, à quoi son fils répliquait par des affirmations qui voulaient être rassurantes : « Oui, lui fut-il répondu avec un sourire, mais moi, je sais ce que cela veut dire ! »

Il s'éteignit le 16 novembre 1863. Il avait quatre-vingt-un ans.

C'est, à quelques égards, une destinée bien curieuse que la sienne, bien remarquable aussi, riche d'exemples de sagesse et de vertu et qui aurait pu servir de modèle, quelque deux millénaires plus tôt, à un philosophe stoïcien.

Lui aussi a vécu une période intéressante, c'est-à-dire un temps coupé ou plutôt haché de tumultes, de révolutions, de guerres, de triomphes, de défaites, d'émeutes sanglantes, de crises de misère et de coups d'État. Il l'a traversée avec une âme non pas insensible, certes, nous le savons, mais imperturbable, et comme cuirassée par avance de fermeté contre les vicissitudes d'un sort tumultueux. D'un bout à l'autre de sa longue vie, il est resté inébranlablement fidèle à la vocation qu'il avait élue avec le sentiment d'un devoir à accomplir au service de la vérité et de l'humanité... Malgré soi, à ce spectacle, on évoque les derniers vers de la *Mort du loup* :

*Fais énergiquement ta longue et lourde tâche
Dans la voie où le sort a voulu t'appeler
Puis après, comme moi, souffre et meurs sans parler.*

M. Émile MIREAUX,
Secrétaire perpétuel.